

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PRONET CIMENT-BETON**
Code : AR000689 / AR000714 / AR000751

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Décapant laitances et voile de ciment

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HYDRA INDUSTRIES

201 Route d'Arles – Pôle de Cadillan
13690 GRAVESON
Tel. 04.92.02.85.02 – Fax 04.93.20.51.61
contact@hydra-industries.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr.1B H314
STOT-SE3 H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

DANGER

Composants dangereux :

Acide chlorhydrique.

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir.

PRONET CIMENT-BETON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide chlorhydrique	CAS : 7647-01-0	< 55	SCI1B, STO-SE3- H290, H314, H335
Solution aqueuse d'inhibiteur		< 5	EHC3, SCI1B, SS1A - H314, H317, H412

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact avec la peau : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact oculaire : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir si spécification sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque des brûlures de la peau
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Produit ininflammable.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

PRONET CIMENT-BETON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les fumées, vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Stocker en local aéré, en emballage d'origine, à l'écart des métaux.
Produits incompatibles : Métaux, hypochlorite de soude.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME	VLE
Acide Chlorhydrique		5ppm, 7.6mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains : Porter des gants
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité conforme EN 166
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux acides
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore
pH : < 2
Odeur : Nauséabonde
Point d'éclair : Non concerné

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

PRONET CIMENT-BETON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures trop élevées.

10.5. Matières incompatibles

Eviter les métaux et l'hypochlorite de sodium, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz chlorhydrique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Acide chlorhydrique (7647-01-0)	
DL50 oral /Lapin	900 mg/kg
DL50 dermal /Lapin	>5010 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: A ce jour pas d'information à notre disposition
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Les substances contenues ne sont pas potentiellement CMR.
Cancérogénicité	: Les substances contenues ne sont pas potentiellement CMR.
Toxicité pour la reproduction	: Les substances contenues ne sont pas potentiellement CMR.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: A ce jour pas d'information à notre disposition
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: A ce jour pas d'information à notre disposition
Danger par aspiration	: A ce jour pas d'information à notre disposition
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Effet toxique par modification du pH, même à dose très diluée. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, stocker les déchets identifiés.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

PRONET CIMENT-BETON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	1789
N° ONU (IATA)	:	1789
N° ONU (IMDG)	:	1789
N° ONU (ADN)	:	1789

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
Description document de transport	:	UN 1789, ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	:	8
Classe (IATA)	:	8
Classe (IMDG)	:	8
Classe (ADN)	:	8
Étiquettes de danger (ONU)	:	8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	:	II
--------------------------	---	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

ADR

Quantités limitées (LQ) : 1L

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

PRONET CIMENT-BETON

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l' étiquetage et à l' emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Skin Corr.1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
STOT SE3	Toxicité organes cibles – exposition 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit